

DIRECTIVE D' OPÉRATIONS SÉCURITAIRES

Titre: Port de l'APRIA	D.O.S. 3
But: Assurer la sécurité des pompiers	
Personne visées:Tous les pompiers	
En vigueur le: 20-03-2008	Mise à jour: 06-11-2012
A chaque intervention quand il y une odeur ou un dégage r 'utilisation du lecteur de gaz.	ment de fumée ainsi que lors de
1. Avoir reçu la formation de pompier niveau	1.
2, Le port de l'équipement complet est obliga	atoire.
3, Connaître les consignes de sécurité.	
4, Toujours être un minimum de deux pompi	ers pour entrée dans le bâtiment.
5, Faire les tests nécessaires avant l'endoss	ement.
O Trans	
Carol Dugas	
Directeur	